

**NOTE DE SERVICE N°211 - MPMBPE/DGD/DCQP DU 07 NOV. 2019****A Mesdames et Messieurs :**

- Les Directeurs Centraux
- Les Directeurs Régionaux

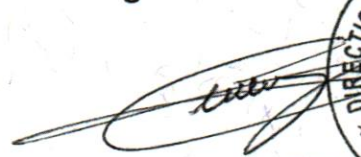
Objet : Transmission de la liste des meilleurs agents et des procès-verbaux de délibération.

Par note de service **N°167/SEPMBPE/DGD** du 16 août 2019, le Directeur Général a instruit les Directeurs Centraux et Régionaux à l'effet de procéder à la création d'un comité interne de distinction chargé de sélectionner les meilleurs agents, au sein de leur Direction.

Comme suite à cette instruction et en vue d'assurer le succès de l'organisation du Prix d'Excellence de la SEDIV Edition 2020, j'ai l'honneur d'inviter les responsables sus indiqués à transmettre les noms de leurs meilleurs agents ainsi que le procès-verbal de délibération du Comité interne (sous pli fermé) à la Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé (DCQP), **au plus tard le 30 novembre 2019, délai de rigueur.**

J'attache du prix à l'exécution de cette diligence et au respect du délai prescrit.

**P/ Le Directeur Général
P.O/ Le Président du Comité
d'Organisation de la SEDIV 2020**


Col. Issa OUATTARA

